



Inauguration du RAVeL de la Ligne 136A entre Florennes et Ermeton-sur-Biert (Mettet)

Namur, le 04/07/2025

1. Le RAVeL fête ses 30 ans

Le RAVeL (Réseau Autonome de Voies Lentes) a vu le jour en 1995, dans le cadre d'une politique régionale wallonne visant à promouvoir une mobilité active, sécurisée et respectueuse de l'environnement.

Depuis l'aménagement du premier tronçon sur une ancienne ligne de chemin de fer en 1996 entre Rochefort et Villers-sur-Lesse, le RAVeL n'a cessé de grandir. Aujourd'hui, la longueur totale du RAVeL est de 1.544 km dont :

- 847 km sur des anciennes lignes de chemin de fer,
- 674 km sur des chemins de halage,
- 23 km sur des chemins forestiers.

Avec les chaînons de liaison qui relient les sites propres du RAVeL entre eux, on compte **plus de 2.090 km d'itinéraires cyclables régionaux et internationaux de longue distance signalés/balisés en Wallonie**. Le RAVeL aboutit également à proximité directe d'environ 40 gares SNCB, facilitant ainsi les déplacements intermodaux.

Depuis 30 ans, le RAVeL répond à plusieurs objectifs majeurs, à la fois sociaux, économiques, environnementaux et culturels. Il s'agit notamment de **favoriser la mobilité active et durable, développer le tourisme vert, préserver et valoriser le patrimoine et de renforcer la cohésion sociale**.

A terme, il reste potentiellement 200 à 250 km de RAVeL à aménager, dont 57 km sont en cours d'aménagement. D'ici 2026, la volonté du SPW Mobilité et Infrastructures est de poursuivre le développement de ce projet via :

- L'aménagement des tronçons manquants qui permettront, d'une part, de développer le réseau cyclable structurant et la mobilité alternative à la voiture (cyclostrades, connexions aux gares, aux zones d'emploi et de services, aux écoles, etc.) et, d'autre part, d'assurer la continuité des itinéraires cyclables internationaux et régionaux de longue distance.

- L'amélioration de la qualité des infrastructures existantes et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite par la réhabilitation et l'entretien du réseau existant.
- La poursuite et maintenance de la signalisation directionnelle et du balisage du RAVeL, des itinéraires cyclables internationaux et régionaux de longue distance et des cyclostrades.

Rendre la pratique du vélo possible, sûre et normale pour tout un chacun : tel est l'objectif du Plan Wallonie Cyclable qui prévoit une approche structurée de la politique cyclable sur le territoire wallon. De nombreuses actions prévues ont déjà ou auront dans les années à venir un impact direct pour les citoyens : la définition de réseaux cyclables et la réalisation d'infrastructures cyclables, l'augmentation du nombre des emplacements de stationnement pour vélos, la lutte contre le vol de vélo, les sessions de tests de vélos et autres actions de communication et d'accompagnement...

Le SPW MI joue donc un rôle central dans le développement du Réseau Autonome des Voies Lentes, en l'intégrant dans une politique globale de mobilité durable et de développement territorial. Les grands chantiers déjà réalisés et ceux à venir s'inscrivent dans la vision FAST 2030 (Fluidité, Accessibilité, Santé, Sécurité, Transfert modal) qui incarne la stratégie de la Wallonie pour transformer la mobilité d'ici 2030. A terme, ces aménagements permettront d'offrir un maillage cyclable dense structurant, cohérent et sécurisé à l'échelle de tout le territoire wallon.

2. Travaux d'aménagement du RAVeL de la Ligne 136A entre Ermeton-sur-Biert (Mettet) et Florennes

Le 10 juillet 1997, la SNCB et la Région wallonne ont signé la première convention-cadre dans laquelle la SNCB s'engage à constituer au profit de la Région wallonne des droits d'emphytéose portant sur des terrains et ouvrages d'art formant l'assiette de lignes ferroviaires désaffectées dans le but de les incorporer dans le RAVeL.

Deux petites années plus tard, le 15 juin 1999, la Région wallonne et la SNCB signe la convention d'emphytéose de la ligne 136A entre Florennes et Ermeton-sur-Biert en vue d'y aménager le RAVeL. Il s'agit même du premier droit d'emphytéose signé entre les parties.

Il aura ensuite fallu attendre plus de 20 ans pour que le Ministre de la Mobilité et des Infrastructures dégage les budgets nécessaires à l'aménagement du RAVeL de la Ligne 136A, dans le cadre du Plan Infrastructures et Mobilité pour Tous (PIMPT) et du Plan Wallonie Cyclable.

Le Service Public de Wallonie, et les Communes de Florennes et Mettet, ont alors uni leurs forces vives autour d'un objectif commun : décroiser le pôle de Florennes, ses commerces, ses écoles et ses nombreux services, ainsi que les villages de Stave et Biesmerée, afin de les relier au RAVeL de la Ligne 150, dit de La Molignée, par une nouvelle voie de mobilité active. Une fois construite, cette dernière permet alors de rejoindre Fosses-la-Ville et la Vallée de la Sambre d'un côté, et Mettet, Anhée et la Vallée de La Meuse de l'autre, pour finalement se connecter à l'ensemble du réseau de voies vertes de la Wallonie.

Dans le cadre de l'appel à projets Mobilité active 2019, les Communes de Mettet et Florennes déposent leur candidature et reçoivent chacune un subside de 240.000 € pour aménager la piste RAVeL entre

Ermeton-sur-Biert et Florennes sur 10 km. Au vu de l'importance des travaux à réaliser et de renforcer le rôle de son Mobipôle et de ses lignes de bus structurantes à l'ancienne gare de Florennes-central, la Commune de Florennes consacre également 550.000 € de son Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité (PIMACI) à l'aménagement de la piste RAVeL.

Parallèlement, la Ligne 136A comptant pas moins de 17 ouvrages d'art parmi lesquels des ponts, des aqueducs et des murs de soutènement non entretenus depuis quelques dizaines d'années, leur réhabilitation s'avère indispensable. La cellule Ouvrages d'art de la Direction des Routes de Namur du SPW MI s'est alors attelée à dresser le cahier des charges des travaux de rénovation de ces ouvrages. Ces derniers ont débuté dans le courant de l'année 2023 et ont porté sur de nombreux aspects :

- Nettoyage complet de la végétation aux abords des ouvrages ;
- Sablage et/ou réfection des maçonneries ;
- Gunitage de voûte par béton projeté ;
- Pose d'une étanchéité sur les ouvrages ;
- Pose de nouveaux garde-corps type RAVeL et/ou de nouveaux parapets maçonnés.

En outre, plusieurs réfections de maçonneries ont été réalisées au moyen de pierres naturelles en place et de nouvelles pièces sur site afin de maintenir l'aspect architectural et patrimonial des ouvrages.



Le coût des travaux de réhabilitation des ouvrages d'art, pris en charge par le SPW MI, s'élève actuellement à 1.350.442,66 €. Le chantier a été exécuté par l'entreprise Willemen Infra et ses sous-traitants.

En ce qui concerne la construction de la piste RAVeL, les communes de Florennes et Mettet ont confié l'étude technique du dossier au Service d'Études et Réalisations Voirie-Égouttage de l'INASEP. Après obtention du permis d'urbanisme début 2024, le marché de travaux d'aménagement de la piste RAVeL a été attribué pour un montant de 2.050.523,77 €, répartis entre les 2 communes : 948.480,22 € pour Florennes et 1.102.043,55 € pour Mettet. L'entreprise adjudicataire René Pirlot & fils de Virelles a été désignée pour réaliser les travaux, en apportant un soin particulier à la préservation des milieux naturels traversés, en vue d'exécuter :

- Les opérations de débroussaillage, élagage et abattage permettant d'ouvrir la voie, la ligne ayant été abandonnée depuis de nombreuses années ;
- Le rétablissement de l'écoulement des eaux par la création de nouveaux fossés et noues ;
- Le renforcement et reprofilage du coffre existant, l'apport d'empierrement pour la sous-fondation, la réalisation des fondations et la pose de la piste RAVeL en asphalte sur une largeur de 2,50 m ;
- La sécurisation des carrefours par du marquage, de la signalisation de police et directionnelle, et des dispositifs anti-intrusion ;
- Les plantations et l'aménagement des abords.



Au niveau local, outre ses retombées économiques liées au vélotourisme et au tourisme vert, la mise en service de l'itinéraire du RAVeL de la Ligne 136A offre un nouvel axe cyclable de déplacements utilitaires permettant de rejoindre en toute sécurité les pôles ruraux de Florennes et Mettet.

3. Quelques chiffres clefs des investissements RAVeL sur la période 2020-2024 :

- 85 millions € d'investissements, soit environ 17 millions €/an (x2 par rapport au budget annuel récurrent).
- 64 km de nouveaux tronçons de RAVeL aménagés, comprenant 10 nouveaux ouvrages d'art (passerelle, encorbellement...).
- 39,5 km de tronçons de RAVeL asphaltés (tronçons qui étaient empierrés auparavant).
- 70,5 km de pistes RAVeL existantes réhabilitées, dont de nombreux ouvrages d'art.
- 520 km d'itinéraires cyclables internationaux et régionaux de longue distance et de RAVeL équipés d'une signalisation directionnelle et d'un balisage.

4. Les Mobipôles

La multimodalité repose sur la complémentarité de solutions multiples de transport qui convergent en divers lieux du territoire. Cela requiert non seulement l'aménagement des voiries et cheminements amenés à accueillir les divers modes de déplacement, mais également l'aménagement des lieux d'échanges modaux, encore appelés plateformes multimodales ou Mobipôles.

Les MobiPôles sont donc des lieux où convergent différentes infrastructures de mobilité qualitatives et performantes (routes, RAVeL... convergent vers des parkings de covoiturage, stationnements vélos sécurisés...) et où se trouvent des offres de services (voitures partagées, location de vélo, bornes de recharge électrique, espaces de coworking...). Ces lieux offrent une connexion directe avec le réseau de transport public structurant (train, métro/tram, bus express/à haut niveau de service).

À ce jour, plus de 125 Mobipôles ont d'ores et déjà été développés sur le territoire wallon et 50 autres sont prévus dans les années à venir.

Contact médias :

Serge TOUSSAINT | Porte-parole du SPW Mobilité et Infrastructures | +32 477 77 27 25 | serge.rene.toussaint@spw.wallonie.be

Sarah PIERRE | Porte-parole du SPW Mobilité et Infrastructures | +32 479 865 896 | sarah.pierre@spw.wallonie.be

5. Cartes



<https://ravel.wallonie.be/home/carte-interactive.html#SHARE=388C141861D40C2CE0630AB6A49DC2E3>

Liens vers des cartes localisant l'ensemble des ouvrages d'art réhabilités :

- <https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=389117593C8D28A5E0630CB6A49D8CA8>
- <https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1nFmv0sSI7HitMyczFg8DqrNuhxaE-Vk&usp=sharing>

